

Image not found or type unknown



Séparation de fait et séparation de corps ?

Par **allison23**, le **31/08/2015** à **12:20**

Bonjour,

Je suis séparée de fait avec mon mari depuis le mois d'avril 2015 auprès de la CAF.

Est-ce-que la séparation de corps c'est la même chose ? car au niveau des impôts sur le revenu et du foncier de notre maison comment cela va se passer, peut-il m'en demander la moitié ?? Devrais-je le déclarer à d'autres organismes, la gendarmerie, un Avocat ou bien la CAF fait le lien ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **31/08/2015** à **13:15**

Bonjour,

La séparation de corps suppose une décision judiciaire.

Voir par exemple : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F980.xhtml>